

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 26 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	M. TOMI
Mme POLI	à	Mme GUIDICELLI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FENOCCHI	à	M. LAUDATO
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Melle MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, M. BASTELICA, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Octobre 2009

Délibération N°2009/ 191

Décision modificative n°2, Budget Primitif 2009.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le budget primitif 2009 élaboré dans un contexte national et international incertain, restait dans une ligne prudentielle.

La décision modificative présentée aujourd'hui est essentiellement un budget d'ajustements de différés d'opérations mais également d'inscription de crédits nouveaux. Il enregistre cette année encore des événements imprévisibles nationaux et locaux : la grippe A, l'effondrement de l'immeuble de la montée St Jean.

Ainsi cette décision modificative vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Elle vous propose les ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour les dépenses et recettes du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	D M N°2	TOTAL INSCRIT
011-charges à caractère général	15 451 535,30	406 569,72	15 858 105,02
012- charges de personnel	50 720 000,00		50 720 000,00
65-autres charges de gestion courante	8 880 218,06	2 756 403,10	11 636 621,16
66- charges financières	3 477 319,00		3 477 319,00
67- charges exceptionnelles	874 500,00	409 570,00	1284 070,00
68- dotations aux amortissements			
TOTAL Opérations Réelles	79 403 572,36	3 572 542,82	82 976 115,18
023-virement à la section d'investissement	2 008 118,33		2 008 118,33
042-opérations de transferts	2 023 197,62	350 330,64	2 373 528,26
TOTAL Opérations Ordre	4 031 315,95	350 330,64	4 381 646,59
TOTAL	83 434 888,31	3 922 873,46	87 357 761,77

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre une augmentation globale de 406 569 € :

- La dépense la plus importante concerne les factures de Kyrnolia, dont les montants en hausse (+167 000,00€) sont dus à un changement de méthode de facturation de cet organisme qui désormais se cale sur l'année civile.

- Le service hygiène se voit créditer d'un montant supplémentaire de 44 700,00€ pour faire face à des événements qu'il a fallu assumer; achats de masques pour la grippe H1N1, démoustication, effondrement de la montée st jean

- Les fêtes de fin d'année seront agrémentées par la mise en place d'un marché de Noël, qui nécessite la location de chalets à hauteur de 25 000,00€.

- Il convient de signaler l'inscription du projet arcipelago méditerranéo à hauteur de 60 000,00€ financé par l'Union Européenne ainsi que des actions de communication pour 100 000,00€.

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre effectivement la dépense en faveur du SDIS pour un montant de 2 756 403,10€, provisionnée dans un premier temps au chapitre 68, jusqu'au règlement du litige qui opposait la ville à cet organisme.

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre une hausse de 409 570,00€ qui se décompose ainsi :

- 159 600,00€ concerne le remboursement d'une subvention à la CTC arrivée à caducité et relative au réaménagement de l'avenue Maréchal Juin.
- 221 300,00€ concerne l'annulation d'un titre émis en 2008 à l'encontre de la SCI Impératrice Eugénie pour liquidation de pénalités suite à la non réalisation d'aires de stationnement prévus dans la demande de permis de construire.
- 28 670,00€ viennent abonder le poste « démolition de bâtiments pour compte de tiers » suite à la prise d'arrêtés de périls et dont l'application relève de la responsabilité du maire.

CHAPITRE 042 : Chapitre d'ordre « dotation aux amortissements » augmente de 350 330,64€.

RECETTES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	DM2	TOTAL INSCRIT
70-produits des services, du domaine	3 956 800,00	25 600,00	3 982 400,00
73-impôts et taxes	53 590 023,00	-352 000,00	53 238 023,00
74-dotations,subventions, participations	23 434 331,02	724 863,00	24 159 194,02
75-autres produits de gestion courante	1 101 128,00		1 101 128,00
013-atténuations de charges	467 905,30		467 905,30
77-produits exceptionnels	10 000,00		10 000,00
78-reprise sur provisions		3 524 410,46	3 524 410,46
TOTAL Opérations Réelles	82 560 187,32	3 922 873,46	86 483 160,78
042-transferts entre sections	850 000,00		850 000,00

TOTAL Opérations Ordre	850 000,00		850 000,00
TOTAL GENERAL	83 410 187,32	3 922 873,46	87 333 060,78
002-Résultat reporté			24 700,99
			87 357 761,77

RECETTES :

CHAPITRE 70 : « produits des services du domaine »

Inscription d'une recette de 25 600,00€ suite à la facturation des chalets aux commerçants désireux de participer au marché de Noël.

CHAPITRE 73 : « impôts et taxes » -352 000,00€

Il convient de réajuster à la baisse les recettes attendues sur ce poste .En effet le montant des recettes reçues à ce jour mettent en évidence une régression de l'activité des jeux au casino, (- 152 000,00€) mais également une diminution du poste des taxes additionnelles aux droits de mutation (-200 000,00€).

CHAPITRE 74 : « dotations, subventions, participations »

Il comprend :

deux recettes supplémentaires

- 815 373,00 € relative à la dotation nationale de péréquation dont la notification a été postérieure à l'élaboration du budget primitif et dont l'augmentation est la conséquence de l'augmentation de la population Ajaccienne.
- 60 000,00€ concerne la subvention européenne attendue, pour le projet arcipelago méditerranéo.

Et une diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle de 150 510,00€.

CHAPITRE 78 : « reprise aux amortissements et aux provisions »

Il s'agit ici de la reprise à hauteur de 3 524 410,46€ de la provision constituée lors de l'ouverture du contentieux qui a opposé la ville au SDIS. Cette reprise permet d'équilibrer la dépense inscrite au chapitre 65.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF + DM1	DM2	TOTAL INSCRIT
20-Immobilisations incorporelles	1756 548,28	-140 000,00	1 616 548,28
204-subv équipements versées	399 525,00	5000,00	404 525,00

21-Immobilisations corporelles	2 678 498,44	25 100,00	2 703 598,44
23-Immobilisations en cours	22 924 611,07	-687 262,46	22 237 348,61
16-emprunts et dettes assimilés	6 458 265,00		6 458 265,00
27-autres immobilisations financières		750	750,00
45-opérations pour compte de tiers	950 636,38		959 636,38
TOTAL Opération réelles	35 168 084,17	-796 412,46	34 371 671,71
040-transfert entre sections	850 000,00		850 000,00
TOTAL Opérations d'ordre	850 000,00		850 000,00
TOTAL GENERAL	36 018 084,17	-796 412,46	35 221 671,71
001- solde d'exécution négatif reporté			9 428 221,70
			44 649 893,41

Les chapitres 20, 21, 23 enregistrent essentiellement des ajustements de crédits de paiement liés au rythme des chantiers .Le montant de ces ajustements aboutit à une inscription négative de 796 412,46€ qui est la résultante d'une série d'opérations différées et d'inscription de crédits supplémentaires pour en terminer d'autres.

Cette somme est obtenue par :

- des diminutions de crédits de paiement d'investissement dont les travaux sont différés : eaux pluviales centre ville (-300 000,00€) eaux pluviales avenue maréchal juin (-300 000,00€) eaux pluviales avenue Noël Franchini (-200 000,00€), extension cimetière saint- Antoine (-195 000,00€), construction du GS st joseph (-150 000,00€).
- des réajustements de crédits de paiement dont les opérations sont revues à la baisse : toiture Vignetta (-250 000,00€), les études ANRU (-140 000,00€).
- des inscriptions de nouveaux crédits d'un montant global de 993 587,54€ :

* Pour démarrer des opérations :

- Chemin de Carosaccia (89 000,00€)
- travaux cours Napoléon (54 300,00€)
- dépenses liées à de possibles incidents locaux du type inondations (270 370,00€)
- restaurations et acquisitions d'œuvres d'art au musée Fesch (71 000,00€).

* Pour terminer des opérations :

- programme enrobés (115 000,00€)
- programme trottoirs (77 780,00€)
- programme éclairage public (35 000,00€)
- salle du conseil municipal (81 200,00€)
- construction caserne des pompiers (120000,00€)
- halle des sports Stiletto (45 087,00€),
- acquisition de divers matériels (20 000,00€)

RECETTES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	DM2	TOTAL INSCRIT
13-subventions d'investissement reçues	19 567 923,68	-1 212 743,10	18 355 180,58
16- emprunts et dettes assimilés	7 580 806,00		7 580 806,00
10-dotations,fonds divers	7 040 253,99	66 000,00	7 106 253,99
1068-excedents de fonctionnement capitalisés	6 162 127,29		6 162 127,29
27-autres immobilisations financières	102 176,00		102 176,00
45-opérations pour compte de tiers	961 702,96		961 702,96
TOTAL Opérations réelles	41 414 989,92	- 1 146 743,10	40 268 246,82
021	2 008 118,33		2 008 118,33
040	2 023 197,62	350 330,64	2 373 528,26
TOTAL Opérations d'ordre	4 031 315,95	350 330,64	4 381 646,59
TOTAL GENERAL	45 446 305,87	-796 412,46	44 649 893,41

Le montant des recettes diminue globalement de 796 412,46 € et se décompose ainsi :

- Diminution de recettes correspondant aux opérations de dépenses d'investissement différées pour 1 212 743,10€.
- Des recettes nouvelles pour + 66 000,00€ corollaire des opérations nouvelles.
- Inscription en opération d'ordre d'un complément de dotation aux amortissements pour 350 330,64€.

Tels sont les principaux éléments de cette DM2 relative à l'exercice budgétaire 2009.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 ;
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 23 Octobre 2009,

ADOPTE
par 33 voix pour
et 5 voix contre

(MM. Marcangeli, Laudato, Mme Fenocchi,
M. Cortey, Mme Ottavy-Buresi)

la décision modificative n°2 du budget principal, exercice 2009, telle qu'exposée ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.